



**Conseil Économique  
et Social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/EB.AIR/70  
11 septembre 2000

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

ORGANE EXÉCUTIF DE LA CONVENTION  
SUR LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE  
TRANSFRONTIÈRE À LONGUE DISTANCE

Dix-huitième session, Genève  
(28 novembre – 1er décembre 2000)

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA DIX-HUITIÈME SESSION**

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,  
le mardi 28 novembre 2000, à 15 heures

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Questions découlant de la cinquante-cinquième session de la Commission économique pour l'Europe et de la septième session du Comité des politiques de l'environnement qui présentent de l'intérêt pour l'Organe exécutif
3. Stratégies et politiques des Parties à la Convention et des Signataires concernant la réduction de la pollution atmosphérique (EB.AIR/2000/1)
4. Respect des obligations découlant des protocoles (EB.AIR/2000/2)
5. Financement des activités de base (EB.AIR/2000/3)

6. État d'avancement des activités de base (EB.AIR/2000/4) :
  - a) Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP)
  - b) Effets des principaux polluants atmosphériques sur la santé et l'environnement
7. Activités du Groupe de travail des stratégies et de l'examen (EB.AIR/WG.5/66, EB.AIR/WG.5/2000/7)
8. Activités des organes de la CEE et des organisations internationales ayant un rapport avec la Convention
9. Plan de travail (EB.AIR/2000/5)
10. Questions financières (EB.AIR/2000/6)
11. Questions diverses
12. Élection du Bureau
13. Adoption du rapport de la dix-huitième session

Pour pouvoir accéder plus facilement au Palais des Nations, les membres des délégations qui ne sont pas munis d'une plaquette d'identité en cours de validité devront s'inscrire auprès du secrétariat avant le 13 novembre. Le bulletin d'inscription ainsi que les instructions à suivre pour le remplir sont disponibles sur l'Internet à l'adresse suivante : [www.unece.org/env/eb](http://www.unece.org/env/eb). Les documents de la session seront publiés sur ce même site Web dès que possible.

## NOTES EXPLICATIVES

### Point 1 : Adoption de l'ordre du jour

L'Organe exécutif devrait adopter son ordre du jour.

### Point 2 : Questions découlant de la cinquante-cinquième session de la Commission économique pour l'Europe et de la septième session du Comité des politiques de l'environnement qui présentent de l'intérêt pour l'Organe exécutif

Le secrétariat appellera l'attention de l'Organe exécutif sur les débats qui ont eu lieu à la cinquante-cinquième session de la Commission (E/ECE/1381) ainsi qu'à la septième session du Comité des politiques de l'environnement (ECE/CEP/74) au sujet des questions qui intéressent l'Organe exécutif.

### Point 3 : Stratégies et politiques des Parties à la Convention et des Signataires concernant la réduction de la pollution atmosphérique (EB.AIR/2000/1)

Le secrétariat distribuera le projet d'examen approfondi des stratégies et politiques de 2000, établi sur la base des informations communiquées par les Parties (EB.AIR/2000/1 et additifs). Les Parties sont invitées à présenter des observations au sujet de ce projet et à fournir, le cas échéant, des renseignements supplémentaires. Pour information, le secrétariat communiquera également les réponses complètes des Parties, en anglais seulement, à l'Organe exécutif et au Comité d'application et les diffusera sur le site Web de la CEE-ONU, à l'adresse suivante : [www.unece.org/env/eb](http://www.unece.org/env/eb).

### Point 4 : Respect des obligations découlant des protocoles

Le Président du Comité d'application présentera son troisième rapport (EB.AIR/2000/2) sur l'examen du respect par les Parties des obligations énoncées dans les protocoles.

À sa seizième session, l'Organe exécutif a réélu quatre membres du Comité pour un second mandat de deux ans et élu trois nouveaux membres pour deux ans. Il élira deux membres pour remplacer ceux dont le mandat s'achève.

### Point 5 : Financement des activités de base

L'Organe exécutif sera saisi d'un document sur les différentes solutions envisageables pour la création d'un mécanisme stable pour le financement à long terme des activités de base (relatives aux effets et aux modèles d'évaluation intégrée). Ce document a été élaboré par le Bureau de l'Organe exécutif, en collaboration avec le secrétariat, à partir d'un projet de texte présenté au Groupe de travail des stratégies et de l'examen (EB.AIR/WG.5/2000/3).

L'Organe exécutif devrait décider des mesures à prendre.

Point 6 : État d'avancement des activités de base

En vue de faciliter l'examen de ce point, le secrétariat distribuera le document EB.AIR/2000/4, qui contient un résumé des principaux problèmes rencontrés et des résultats obtenus dans le cadre de l'application de la Convention. Ce document s'appuie sur les informations suivantes :

a) Résultats de la vingt-quatrième session de l'Organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP) (EB.AIR/GE.1/2000/2);

b) Résultats de la dix-neuvième session du Groupe de travail des effets (EB.AIR/WG.1/2000/2).

L'Organe exécutif souhaitera peut-être prendre note de ces rapports ainsi que des conclusions et recommandations pertinentes.

Point 7 : Activités du Groupe de travail des stratégies et de l'examen

Le Président du Groupe de travail des stratégies et de l'examen présentera ce point de l'ordre du jour à la lumière des travaux et décisions du Groupe de travail à sa trente-deuxième session (EB.AIR/WG.5/66). Il rappellera également les conclusions de l'Atelier sur les éléments de futures stratégies régionales de lutte contre la pollution atmosphérique, tenu à Saltsjobaden (Suède) en avril 2000 (EB.AIR/WG.5/2000/7), ainsi que les décisions pertinentes adoptées par l'Organe exécutif à sa dix-septième session concernant la structure et l'organisation des travaux (décision 1999/2, ECE/EB.AIR/68, annexe III).

L'Organe exécutif devrait arrêter ses priorités futures, qui devront être prises en compte dans les plans de travail de ses organes subsidiaires.

Point 8 : Activités des organes de la CEE et des organisations internationales ayant un rapport avec la Convention

Le secrétariat rendra compte des activités pertinentes des organes de la CEE. Les représentants d'organisations internationales (comme l'Organisation météorologique mondiale, l'Organisation mondiale de la santé et la Commission européenne) seront invités à donner des renseignements sur les activités de leur organisation présentant un intérêt particulier pour la Convention (Programme de la Communauté européenne pour la salubrité de l'air en Europe, par exemple). L'Organe exécutif souhaitera peut-être tenir compte de ces renseignements lorsqu'il examinera le plan de travail pour 2001.

Point 9 : Plan de travail

L'Organe exécutif sera appelé à approuver le plan de travail pour la mise en œuvre de la Convention. Pour l'aider dans cette tâche, le secrétariat distribuera un projet de plan de travail (EB.AIR/2000/5) prenant en considération les recommandations des organes subsidiaires ainsi que les résultats des activités en cours. Le projet de plan de travail a été établi compte tenu de la nouvelle structure de la Convention et des mandats des organes subsidiaires. Les délégations voudront peut-être fournir des renseignements complémentaires concernant le plan de travail.

Point 10 : Questions financières

L'Organe exécutif devrait étudier la situation financière de la Convention et prendre les mesures nécessaires pour assurer le financement de la mise en œuvre du plan de travail (EB.AIR/2000/6). Le budget détaillé de l'EMEP pour 2001 et son budget provisoire pour 2002 seront notamment adoptés au titre de ce point de l'ordre du jour.

Pour assurer le financement à court terme des activités de base autres que celles de l'EMEP, l'Organe exécutif souhaitera peut-être arrêter un budget pour 2001 et des budgets provisoires pour 2002 et 2003 en vue de l'exécution des activités relatives à la coordination internationale des effets et à l'établissement des modèles d'évaluation intégrée. Il voudra peut-être également recommander un barème des contributions volontaires devant être versées par les Parties pour couvrir les dépenses inscrites au budget 2001.

Point 11 : Questions diverses

Pour l'instant, le secrétariat n'a aucune question à proposer au titre de ce point de l'ordre du jour.

Point 12 : Élection du Bureau

Le Bureau de l'Organe exécutif comprend actuellement un président et sept vice-présidents, dont les présidents des quatre principaux organes subsidiaires. L'Organe exécutif devrait élire ces membres, qui resteront en fonctions jusqu'à la fin de la prochaine session.

Point 13 : Adoption du rapport de la dix-huitième session

L'Organe exécutif devrait achever ses travaux en adoptant son rapport sur sa dix-huitième session, sur la base d'un projet établi par le secrétariat.

**CALENDRIER PROVISOIRE**Mardi 28 novembre 2000

après-midi - Points 1, 2, 3 et 4

Mercredi 29 novembre 2000

matin - Points 5 et 6  
après-midi - Point 6 (suite)

Jeudi 30 novembre 2000

matin - Points 7, 8 et 9  
après-midi - Points 10, 11 et 12

Vendredi 1er décembre 2000

matin - Libre  
après-midi - Point 13

-----